

**APPEL A CANDIDATURE EN VUE DE CONCLURE
UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DU RESTAURANT DU THEATRE**

**Avis d'appel public à
candidature**

Nom et adresse officiels de l'organisme bailleur : Ville de Dreux
Correspondant : M. François RAFFIN, marches-publics@ville-dreux.fr

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques, collectivité territoriale.

Objet de la convention : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion et l'exploitation du restaurant du théâtre de Dreux.

Lieu d'exécution : Le théâtre de Dreux - 4 place Mésirard 28 100 Dreux.

Caractéristiques principales :

La ville de Dreux, propriétaire du théâtre, lance une consultation en direction des professionnels de la restauration, en vue de confier la gestion et l'exploitation dudit restaurant par convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public en application de l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

La commune autorisera le preneur à disposer des espaces déterminés et à y exploiter, à ses risques exclusifs, une activité de restauration rapide de type prêt à manger dans le cadre de cette convention. Il s'agira d'un contrat précaire, ne conférant à l'exploitant aucun droit réel.

Durée de la convention : S'agissant d'occupation du domaine public, la convention est conclue à titre précaire et révoquable pour une durée de 3 ans. Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement tacite pour la même durée dans la limite de 2 renouvellements, sans que la durée totale de la convention ne puisse excéder neuf années.

Redevance : en contrepartie de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, l'occupant versera à la commune une redevance annuelle fixe, assujettie à la TVA en vigueur au moment de l'émission du titre de recette, dont le montant sera fixé dans la convention d'occupation du domaine public. Ce montant est fixé à 1 000 € TTC.

La Ville met à disposition de l'occupant un espace d'une superficie d'environ 120 m², comprenant notamment :

- une salle de restauration, avec son mobilier et son bar, détaillé dans l'inventaire. 24 couverts maximum, dont une partie en mange-debout.
- un espace cuisine équipée, permettant la liaison froide, la liaison chaude, et l'assemblage
- un tapis de plonge

- une zone de rayonnage et de stockage

La surface mise à disposition est de 120 m environ. 42 m2 sont mis à disposition pour l'espace cuisine, et 50 m2 pour l'espace restauration.

La ville met également à disposition le matériel dont l'inventaire figure en annexe cahier des charges.

Date prévisionnelle de début de l'occupation du domaine public : Notification de la convention, courant octobre 2019

Critères de sélection des candidatures :

Le choix de l'occupant se fera selon les critères suivants, non hiérarchisés et non pondérés :

- qualité de service : Composition et qualifications de l'équipe faisant fonctionner la structure mise à disposition, savoir-faire, expérience dans la profession
- qualité, variété, et renouvellement des menus
- Modalités d'organisation et de fonctionnement du restaurant
- Prix des menus proposé

Tous les éléments de l'offre pourront faire l'objet de négociations.

La ville prévoit d'organiser une visite du site. A ce titre, les candidats peuvent prendre rendez-vous avec la Direction de la culture par mail à theatre@ville-dreux.fr

La prestation est réservée à une profession particulière.

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : professionnels de la restauration.

Date limite de réception des candidatures :

Les candidats devront remettre leur candidature avant le 30 septembre 2019 à 16h00.

Le pli sera cacheté et devra comporter les mentions suivantes :

| |
|--|
| <p><u>Offre pour :</u> AOT restaurant théâtre NE PAS OUVRIR</p> |
|--|

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Il devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse ci-après :

Si dépôt sur place
MAIRIE DE DREUX
Service commande publique 1
2 rue de chateaudun
28100 Dreux
Horaires de l'accueil :
9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Si envoi postal
MAIRIE DE DREUX
Service commande publique
2 rue de chateaudun
BP 80129
28103 Dreux Cedex
Horaires de l'accueil :
9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

La proposition peut également être envoyée par courriel à marches-publics@ville-dreux.fr a condition d'être régularisée par voie papier dans les 10 jours de l'envoi.

Numéro de référence : AOT1901

Composition du dossier :

Le dossier transmis par les candidats comprendra notamment les éléments suivants :

- un curriculum vitae décrivant l'expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la restauration,
- les justificatifs nécessaires au fonctionnement de l'exploitation (inscription au registre du commerce, permis d'exploitation, licences,...),
- une note méthodologique synthétique permettant d'apprécier les critères de choix (qualité de service, qualité des menus, modalités d'organisation du restaurant, prix des menus).

Autres informations complémentaires :

Modalités de retrait du projet de convention :

La demande d'envoi du projet de convention se fera exclusivement par mail à l'adresse suivante :

marches-publics@ville-dreux.fr

Les demandes d'information et de compléments se fait à cette même adresse courriel.

Le candidat devra accuser réception du mail. La ville de dreux attire l'attention du candidat sur le fait qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse e-mail indiquée sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation.

En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, l'opérateur économique ne pourra se prévaloir à l'encontre de la ville de Dreux d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité requise et des conséquences en résultant.

Le caractère opérant d'une adresse électronique est constitué de 3 conditions cumulatives :

- une adresse électronique correctement saisie lors de l'identification sur le profil acheteur,
- la consultation de la boîte de réception afférente à l'adresse électroniques est effectuée par une ou plusieurs personnes physiques diligentes et faisant partie de l'organisation de l'opérateur économique,
- la boîte de réception afférente à l'adresse électronique est quotidiennement consultée.

La ville de Dreux se réserve le droit de ne pas attribuer d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à aucune des entreprises ayant présenté une offre ou de mettre fin à la procédure à tout moment.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Orléans.

Date d'envoi le 19 septembre 2019.